

015/007

L'AN DEUX MILLE QUINZE

LE 15 AVRIL à 18H30 heures

Date de la convocation
10 avril 2015

Présents : Christian PERO Vice-Président, Monique GUILLE, Pascal VEAUTE, Josette MONTEIL, Lahcene BAAZIZ, Bernard DOAT, Michèle RIEUX, Michelle LESOURD. Martine SOUQUET.

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 4
Votants : 13

Absents excusés: Patrice GAUSSERAND, Ghislaine PEDOUSSAUT a donné pouvoir à Michelle LESOURD, Marie-Christine BOUTONNET a donné pouvoir à Christian PERO, Claude SEGUIER a donné pouvoir à Madame RIEUX, Michaële BOTT, Michel HOSPITALIER, Danièle CONDO a donné pouvoir à Monique GUILLE

Absents : Fanny NELATON

Objet : **AFFECTATION DE RESULTATS 2014 CCAS – BUDGET PRIMITIF 2015**

Le Président expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Centre Communal d'Action Sociale de Gaillac fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :

Excédent reporté au 31/12/2013	11 905,09 €
Excédent exercice 2014	17 057,04 €
Résultat cumulé (Excédent) au 31/12/2014	28 962,13 €

Section de Fonctionnement :

Excédent cumulé au 31/12/2013	145 652,66 €
Excédent exercice 2014	34 086,42 €
Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2013	179 739,08 €

Sur proposition du Vice-Président et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2014 présentement closes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen, Le Président – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales – s'étant retiré au moment du vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2014,

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur Municipal

DECIDE, l'affectation des résultats 2014 suivante :

Section d'Investissement :

Reprise de l'excédent reporté	
Ligne 001 recettes du budget 2015 soit	28 962,13 €

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	
Ligne 002 recettes du budget primitif 2015 soit	179 739,08 €

DONNE délégation au Président de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE

Le Président
Patrice GAUSSERAND

Transmis en Préfecture.
16 Avril 2015